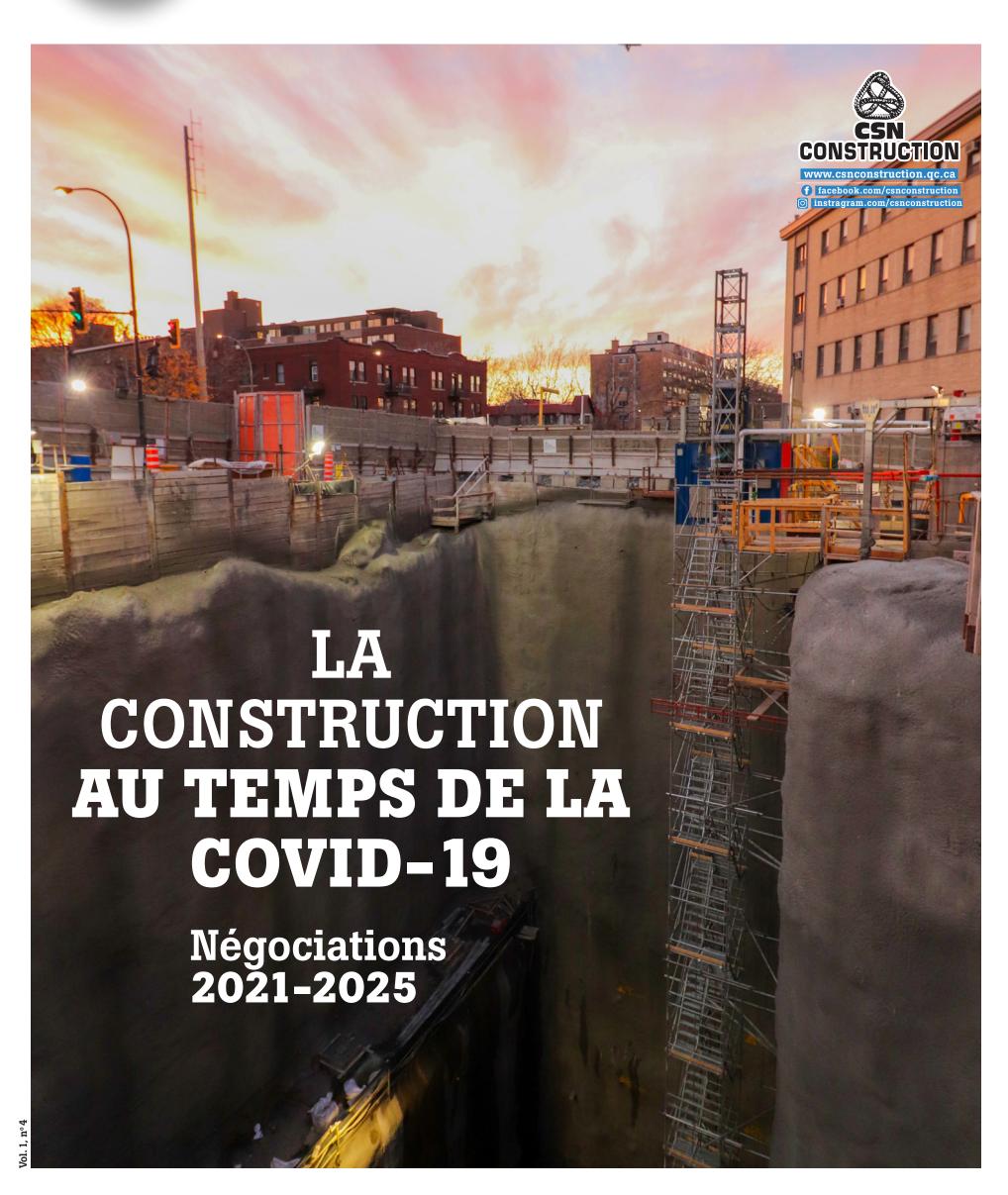


LE BÂTISSEUR

Bulletin publié par la CSN-Construction depuis 1966



Maraudage

Un scrutin syndical gagnant



Pamela Desourdie Conseillère syndicale

Pour le monde syndical de la construction, 2020 fut une grosse année. Ce fut une année de maraudage bien différente des autres en raison de la COVID-19, année pendant laquelle, plus que jamais, votre santé et votre sécurité sur les chantiers étaient au centre de nos préoccupations. Malgré tout, le scrutin syndical a eu lieu et c'est 1826 nouveaux membres que la CSN-Construction a accueillis. Si vous faites partie de ces personnes, nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous. Nous voulons aussi remercier toutes celles et tous ceux qui nous font confiance et qui nous sont fidèles, maraudage après maraudage. Il faut souligner que nous sommes l'une des deux seules organisations qui a vu sa représentativité augmenter. Pour nous, les résultats parlent d'eux-mêmes : vous nous faites confiance pour défendre vos revendications, et c'est ce que nous allons faire. Parce que pour nous, le cœur de notre organisation, c'est vous.

Un petit rappel, si vous ne l'avez pas déjà fait, il est important d'aviser votre employeur de votre nouvelle allégeance syndicale afin que le bon taux de cotisation soit prélevé. Vous n'avez qu'à lui présenter votre carte. Les taux de cotisation sont les suivants : 12 \$ par semaine pour les compagnons et les occupations et 10 \$ par semaine pour les apprentis.

Vous avez des questions?

N'hésitez pas à contacter votre directeur d'association de métier ou d'occupation. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site Web au www.csnconstruction.qc.ca ou en téléchargeant directement notre application mobile. Nous aurons toujours le plaisir de répondre à vos questions et de planifier une visite sur votre chantier. Au plaisir et à bientôt.



L'application mobile de la CSN-Construction

Un outil à votre mesure

Fini les pages collées, le papier mouillé et les heures non payées. L'application mobile de la CSN-Construction est un outil de travail indispensable qui deviendra rapidement votre meilleur compagnon. Polyvalente, elle vous servira de carnet d'heures, de portail de communication et d'outil de gestion.

Téléchargez-là dès maintenant pour consulter directement vos conventions collectives, vos taux de salaires ainsi que vos avantages sociaux en tant que travailleuse ou travailleur de l'industrie de la construction.

Notez-y vos heures de travail — avec ou sans heures supplémentaires —, vos déplacements kilométriques et vos dépenses! L'application vous assure la plus grande fiabilité en cas d'erreur ou de plainte. Plus besoin de traîner de carnet en format papier. L'application mobile

de la CSN-Construction est le carnet d'heure le plus performant de l'industrie.

Vous cherchez du travail? Il suffit de quelques clics pour vous rendre disponible à l'emploi et nous aviser de vos disponibilités. Vous recevrez les offres d'emplois et les alertes en besoins de main-d'œuvre reliés à votre métier, selon les régions où vous voulez travailler.

Avec l'application, vous pourrez aussi rester à l'affût des nouvelles de la CSN-Construction et de la CSN, demander une visite de chantier de la part de votre représentante ou de votre représentant, et même contacter votre directeur provincial de métier.

L'application mobile est disponible gratuitement sur Apple Store ou sur Google Play : on serait fou de s'en passer.

CONSTRUCTION

Pour vous rendre disponible à l'emploi, inscrivez-vous à la Commission de la construction du Québec, puis entrez votre disponibilité sur notre application mobile ou sur notre site web.

Pour nous contacter:

- Application mobile de la CSN-Construction
- csnconstruction.gc.ca
- www.facebook.com/csnconstruction
- instragram.com/csnconstruction
- **1** 800 363-6331

LE BÄTISSEUR

Publié par la CSN-Construction

Production

Service des communications-CSN Coordination Martin Petit

Conception graphique Philippe Brochard Illustration de l'entête

Photographie Pascal Ratthé, REM/NouvLR,

Patrick Woodbury, Cedric Martin, Patrick Sicotte, Louise Leblanc

Un merci particulier aux représentants et aux directeurs qui nous ont gracieusement envoyé des photos de leurs activités quotidiennes sur les

Impression et distribution

Service des communications-CSN

Tirage 15 000 exemplaires P.P. 40064900 Dépôt légal: BAnQ, BAC,

Photo de la couverture REM/NouvLR

Mot du président



Pierre Brassard Président

Une année hors de l'ordinaire Qui mène à la prochaine négociation

hères et chers membres, L'année 2020 fut marquée de rebondissements bien malins. Qui aurait pu prédire une fermeture complète des chantiers de l'industrie de la construction au Québec? La crise sanitaire que nous vivons actuellement affecte tous les secteurs d'activités, pas seulement le nôtre. Ce qu'il y a de positif dans cette crise, c'est que le gouvernement a élaboré une trousse d'outils pour le secteur de la construction, dont un guide de normes sanitaires. Les entreprises n'ont pas eu d'autres choix que de mettre en place rapidement ces mesures de prévention pour protéger la santé et assurer la sécurité physique des travailleuses et des travailleurs, ce que nous revendiquions depuis des lunes. En temps de pandémie, nous devons redoubler de prudence tout en respectant ces nouvelles consignes pour éviter une deuxième fermeture des chantiers de construction. De plus, nous travaillons d'arrache-pied et de concert avec le comité de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) afin que les travaux modernisant le régime de santé et de sécurité du travail aboutissent rapidement

et d'occupations Les résultats du maraudage confirment que les travailleuses et les travailleurs veulent être représentés par

Nos associations provinciales de métiers

des associations provinciales de métiers et d'occupations puisque nous avons augmenté notre représentativité dans plusieurs de nos associations provinciales. Notre structure de cotisation syndicale, qui en fait la plus basse de l'industrie, offre un important avantage à tous les travailleurs et travailleuses dans le domaine de la construction qui désirent être représentés par une équipe sérieuse et compétente.

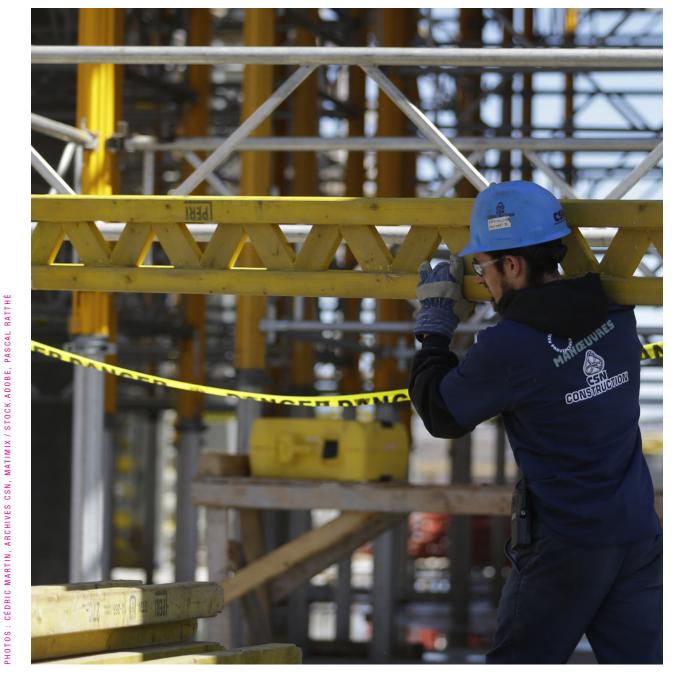
Notre équipe

Vos directeurs sont là pour vous écouter, vous rencontrer et veiller au respect de nos conventions collectives, en plus de surveiller l'application de la Loi sur la santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction. Ils représentent également vos métiers et occupations aux différentes tables lors des prochaines négociations en 2021. Ils sont vos yeux et vos oreilles partout où vous en avez besoin. N'hésitez donc pas à les solliciter sur nos différentes plateformes, soit notre application mobile, notre site Web et notre page Facebook. Ils se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Tous les membres de notre équipe composée du comité exécutif, des directeurs provinciaux, des représentants régionaux, des conseillers et des conseillères en relations de travail et des employé-es de bureau sont à votre disposition et travaillent pour vous.

La prochaine année sera importante puisque ce sera celle du renouvellement de nos conventions collectives de l'industrie. Depuis déjà plusieurs mois, nous vous consultons afin de connaître vos priorités pour ces négociations, ce qui guide nos revendications. Nous travaillons pour vous afin d'obtenir ce que vous méritez. Durant les prochaines semaines, tenez-vous informé-es de l'évolution des négociations sur notre site Web et sur nos réseaux sociaux.

Le syndicat, c'est vous et nous sommes vos outils.



2 / LE BÂTISSEUR LE BÂTISSEUR / 3 Négociations de 2021-2025

Secteur résidentiel



Bertrand Gauthier Vice-président



Marc-Olivier Gagnon Conseiller syndical

L'année 2020 n'aura pas été de tout repos sur les chantiers de construction, notamment dans le secteur résidentiel. En mars dernier, le Québec a été mis sur pause en raison de la COVID-19. Il faut se rappeler que nous avons été les derniers à être confinés et les premiers à reprendre le travail, le 20 avril 2020, alors que l'ensemble de la population craignait la pandémie. Nous sommes allés au front pour nous assurer que tous les projets puissent être menés à terme. Ce n'est pas rien.

Certes, la pandémie n'a pas entraîné que du négatif dans notre secteur. Des toilettes et des lavabos ont été mis à la disposition des travailleuses et des travailleurs. ce que nous réclamions depuis un bon nombre d'années sur les chantiers. Nous pouvons dire aujourd'hui que la réglementation concernant les installations sanitaires est maintenant conforme au *Code de sécurité pour les* travaux de construction.

Le 30 avril prochain, la convention collective du secteur résidentiel viendra à échéance. En vue des prochaines négociations, nous avons reçu dernièrement un avis de négociation de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec.



Dans la conjoncture que nous vivons actuellement et qui est causée par la COVID-19, votre comité de négociation aura plusieurs défis à relever. Normalement, les négociateurs syndicaux et les représentants patronaux se rencontrent dans un même endroit. Cette année, considérant la pandémie et les directives de la Direction de la santé publique que nous devons suivre et respecter, nous devrons trouver une nouvelle méthode de fonctionnement afin de protéger la santé de tous et de toutes. Celle-ci devra être déterminé par les deux parties

Lors du dernier congrès de la CSN-Construction en février 2020, vous nous avez donné un mandat clair : celui de bonifier les conditions de travail du secteur résidentiel léger afin qu'elles rejoignent celles du secteur résidentiel lourd ainsi que des autres secteurs.

Comme vous le savez sans doute, les travailleuses et

les travailleurs du secteur résidentiel sont les moins bien rémunérés dans l'industrie de la construction. Un écart d'environ 3 \$ l'heure les sépare des autres secteurs, selon le métier ou l'occupation. Cela représente d'énormes sommes perdues pour les travailleuses et les travailleurs, considérant que 32,9 millions d'heures de travail ont été effectuées dans le secteur résidentiel en 2019.

Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, nous croyons qu'il est temps de reprendre notre place dans l'industrie : à travail égal, salaire égal.

Vos représentants syndicaux travailleront d'arrache-pied dans les prochains mois afin de bien vous représenter à la table de négociation et vous consulteront pour préparer le cahier de demandes syndicales. Vous pourrez vous tenir informé de l'avancement de nos travaux en consultant les prochaines éditions de notre journal *Le Bâtisseur* et via notre page Facebook.

Secteur **Institutionnel** commercial et Industriel



Jean-Louis Simard Vice-président et Industriel (IC-I)

Chères membres, chers membres,

J'aimerais d'abord vous remercier de votre confiance lors de ma réélection pour un deuxième mandat au poste de vice-président du secteur Institutionnel-Commercial et Industriel (IC-I).

L'année 2020 n'a pas été de tout repos : maraudage, nombreuses ouvertures de bassin, tout cela dans le contexte d'une pandémie mondiale. Après une année record de 177 millions d'heures qui ont été enregistrées dans l'industrie en 2019, nous nous dirigeons en 2020 vers 160 millions d'heures, et ce, malgré le repli dû à la COVID-19. Saviez-vous que les secteurs IC-I représentent bon an mal an plus de 60 % de toutes les heures travaillées dans l'industrie de la construction?

Pour nous, 2021 s'annonce également fort occupée, puisque nos conventions collectives arrivent à échéance à la fin du mois d'avril. Les années de négociation sont généralement intenses : en effet, négocier les conventions de 200 000 travailleuses et travailleurs représente un défi de taille.

Les consultations que nous avons réalisées sur le terrain lors de nos visites et par nos sondages via Internet nous permettent de bien cerner vos priorités pour la prochaine ronde de négociation. Comme toujours, nous sommes à l'écoute de vos revendications.

L'industrie de la construction traverse actuellement un problème de rareté de la main-d'œuvre et les centres de formation professionnelle ont de la difficulté à recruter suffisamment de nouveaux candidats pour satisfaire la demande. Nous sommes d'avis que cette industrie doit être plus attrayante, et tous les partenaires le reconnaissent. Espérons que nos vis-à-vis soient conséquents par rapport à cette nécessité et qu'ils comprennent l'urgence d'améliorer les conditions de travail pour y parvenir.

Voici donc vos priorités qui ont été mises en lumière lors de nos consultations et qui seront revendiquées aux tables de négociation

- Bonification du programme d'assurance collective par un réinvestissement important de la partie patronale dans la MÉDIC construction:
- Bonification du régime de retraite par l'augmentation des cotisations patronales;
- Augmentation de salaire supérieure à l'inflation;
- Majoration des frais de déplacement et d'héberge-
- Uniformisation et simplification des conventions
- vail-famille.

Je profite finalement de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses fêtes. J'espère de tout cœur que toutes et tous, nous pourrons passer cette période en compagnie de nos proches.

Secteur génie civil et voirie



Jean-Luc Deveaux Vice-président Génie civil et voirie



Etienne Poitras Conseiller syndical

Le secteur Génie civil et voirie (GCV), en chiffres, c'est 41455 salarié-es. 2558 employeurs, le premier des quatre secteurs de la construction avec 16 milliards de dollars en immobilisations, le deuxième parmi ces quatre secteurs à enregistrer les meilleurs salaires avec un taux horaire moyen de 47,53 \$, une moyenne annuelle de 1000 heures travaillées par salarié-e et 35 millions d'heures travaillées en 2019.

Le 6 octobre 2020, l'Association des constructeurs

de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) a fait parvenir son avis de négociation aux cinq associations syndicales représentatives, dont votre association, la CSN-Construction.

En tant que vice-président du secteur GCV de la CSN-Construction, je dois vous dire une chose : vos négociateurs feront face à plusieurs défis et enjeux lors de cette prochaine négociation.

Le premier défi sera de négocier en période de pandémie. À cause des mesures sanitaires liées à la COVID-19, il sera difficile pour les négociateurs syndicaux et patronaux de se rencontrer dans un même endroit. Les parties devront en discuter pour mener à bien vos négociations, tout en protégeant la santé des équipes qui y participeront.

Le deuxième défi sera d'éviter une loi spéciale forçant le retour au travail, comme nous l'avons vécu lors des deux dernières négociations. Les négociateurs de la CSN-Construction feront tout en leur pouvoir pour arriver à une entente négociée au moment de l'expiration de la convention collective du GCV. Notre position est claire : si nous arrivons à une entente satisfaisante avec l'ACRGTQ, nous vous la soumettrons immédiatement pour ratification afin que vous puissiez recevoir vos augmentations de salaire

À cause de la COVID-19, les travailleuses et les travailleurs de la construction ont perdu environ 19 millions d'heures de travail. Même si cette réduction de nos revenus nous touche différemment, nous subissons toutes et tous les mêmes augmentations des prix à la consommation, en particulier en ce qui a trait à la

Par conséquent, il nous faut obtenir de bonnes augmentations de salaire pour combler la hausse du coût de la vie, et il nous semble logique d'en faire notre premier enjeu de négociation.

Selon nous, le deuxième enjeu de négo doit viser la nécessaire bonification de nos retraites et de la couverture de la Médic Construction des travailleuses et des travailleurs de l'industrie.

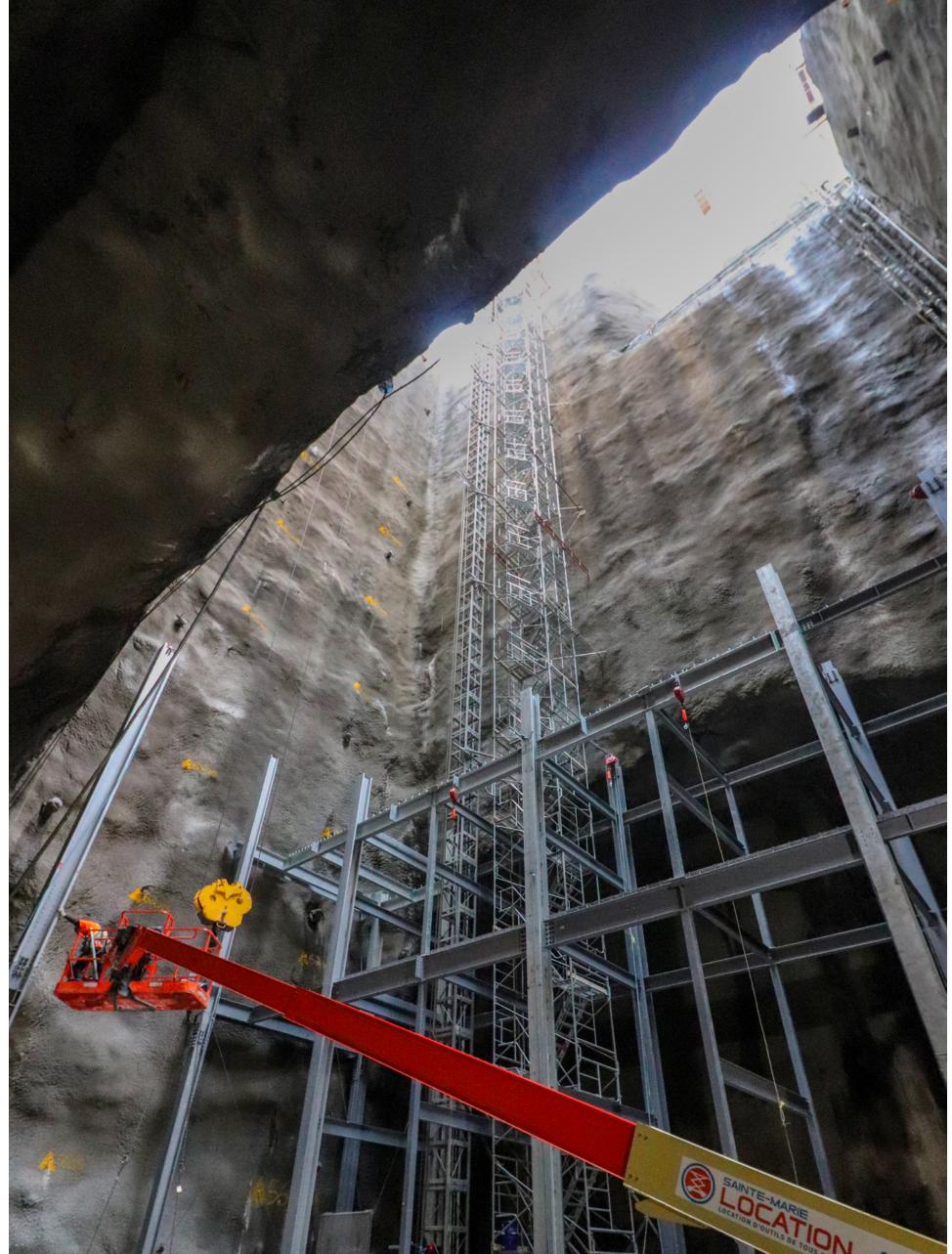
Comme enjeux particuliers, nous revendiquerons la protection du travail des manœuvres - lesquels représentent 45 % des heures travaillées dans le secteur GCV -, face au projet de règlement de la CCQ qui n'est pas encore en vigueur, mais qui permettrait aux apprentis d'accomplir le travail des manœuvres. Enfin, il y aura la question de l'intégration des travaux pour la pose des rails qui n'a pu être réglée lors de la négociation de 2017. Il s'agira de s'entendre avec l'ACRGTQ au sujet des horaires de travail et de la définition de tâches des salarié-es occupant des postes au sein des entreprises spécialisées en travaux ferroviaires.

Comme vous pouvez le constater, vos négociateurs auront beaucoup de pain sur la planche. Bien sûr, nous vous tiendrons informés de toutes les étapes de la négociation du GCV.



· Amélioration des clauses visant la conciliation tra-

LE BÂTISSEUR / 5 4 / LE BÂTISSEUR



6 / LE BÂTISSEUR

SST

Le défi de la COVID-19 sur les grands chantiers



ulien Sablet cumule 26 ans d'expérience à titre de charpentier-menuisier et a enseigné son métier durant deux ans. Après avoir passé cinq ans sur le chantier du CHUM, il est maintenant représentant en santé-sécurité (RSS) depuis février 2020. Tous les jours, il se promène sur l'imposant chantier du Réseau express métropolitain (REM) où plus de 1500 tra-

vailleuses et travailleurs se répartissent au sein de 26 stations s'étendant sur 67 kilomètres. Nous lui avons demandé de nous expliquer les différents défis liés à la pandémie de COVID-19 sur les grands chantiers. Voici ce qu'il avait à nous dire.

«Depuis le début de la pandémie, l'essentiel du travail en prévention des RSS auprès des travailleurs et des travailleuses, c'est bien évidemment le port

du masque, le lavage des mains et le très difficile maintien de la distanciation sociale sur tous les chantiers. À tout ceci s'ajoute la logistique qui force les RSS à faire des tournées fréquentes de tous les sites. Le plus gros défi pour nous, actuellement, c'est le partage d'information et la maintenance de tous les sites.

« Pour le lavage des mains, entre autres, des stations portatives doivent être constamment approvisionnées en eau et désinfectées. Pour la prise des repas, les roulottes, qui rassemblaient facilement une quarantaine de travailleurs avant la pandémie, n'en comptent plus que dix à la fois. Le problème, c'est que la routine quotidienne nous fait oublier des détails qui peuvent faire la différence

«Porter un masque durant huit heures, en plus de l'équipement de protection

individuelle de base qui fait déjà partie du quotidien, ce n'est évidemment pas possible. Tu veux simplement boire de l'eau, parler au téléphone ou encore manger ton lunch à la pause du midi et tu découvres toutes les manipulations à faire qui deviennent le lot de tes journées de travail. Plusieurs ont donc adopté la visière qui est plus confortable, mais qui protège moins bien contre les aérosols. C'est vraiment

humain de ne pas être habitué à tout ça, particulièrement dans la routine du quotidien qui nous fait oublier des détails importants, et il nous faut intervenir sans cesse sur ces aspects.

L'information au centre des interventions

« Tous les matins, les travailleuses et travailleurs doivent remplir le questionnaire électronique obligatoire complet

et répondre aux questions concernant leurs symptômes, leurs déplacements et l'état de santé de leurs proches. Pour que l'opération soit efficace, il faut évidemment que tout le monde respecte cette procédure qui n'est pas parfaite, bien entendu, particulièrement si des personnes asymptomatiques se précentent au travail

sentent au travail. « Depuis le redémarrage des grands chantiers le 11 mai dernier, le maître d'œuvre du REM tente de programmer le travail en fonction de paramètres qui respectent les mesures sanitaires. Or, ses efforts ne donnent pas tous les résultats escomptés. Nous en sommes rendus à sept éclosions et des équipes entières ont dû être placées en quarantaine. Aussi, plusieurs fausses alertes ont forcé des arrêts de travail pour plusieurs travailleurs. L'étendue du chantier pose un défi supplémentaire : les surintendants de chantier doivent diffuser l'ensemble de l'information pertinente aux travailleurs et aux travailleuses, ce qui n'est évidemment pas facile.

Ajuster les protocoles

« Durant la dernière semaine d'octobre, la Santé publique a dévoilé un nouveau protocole. Celui-ci impose notamment la quarantaine aux personnes qui portent la visière et qui ont été en contact avec quelqu'un qui a été déclaré positif au virus, alors que celles qui portent un masque n'y sont pas forcées. Nous nous retrouvons donc à gérer une grande quantité de mesures et de procédures qui changent au fur et à mesure que les éclosions nous démontrent les failles de

nos protocoles « Dans le protocole précédent, les sanctions applicables pour le non-respect des mesures sanitaires ne touchaient pas les non-syndiqués sur les chantiers. Les surintendants, les ingénieurs, les équipes de logistiques - celles et ceux qui nettoient les roulottes et les équipements — ainsi que les employé-es de bureau n'étaient pas obligés de respecter le protocole et leurs déplacements n'étaient pas contrôlés contrairement à ceux des travailleuses et travailleurs de la construction. Ce nouveau protocole vient donc corriger ce problème et favoriser un meilleur partage d'information entre les groupes d'emploi.

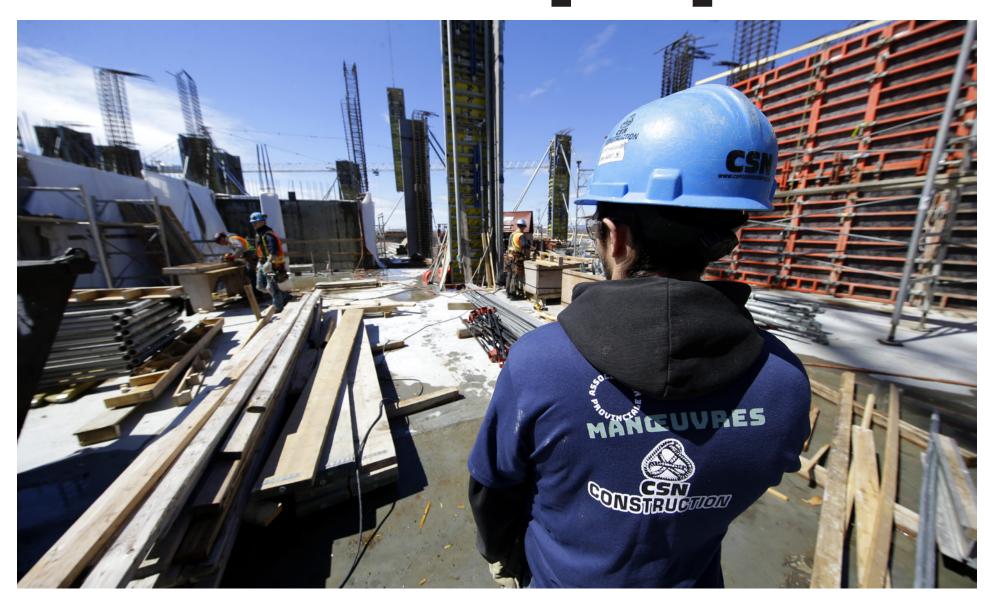
«En fin de compte, notre message est simple: malgré tous ces défis, nous devons nous serrer les coudes afin de minimiser les impacts négatifs possibles sur nos vies. Puisque nous n'avons pas de protection salariale durant les périodes de quarantaine, que ce soit en attente d'un résultat de dépistage ou après l'obtention d'un résultat positif, nous devons toujours garder en tête que tous nos gestes, si petits soient-ils, comptent ».

Martin Petit, conseiller syndical, Communications CSN

LE BÂTISSEUR / 7

être constamment approvisionnées en naire électronique obligatoire complet retrouvons donc à gérer une grande Communications CSN

L'année 2021 en perspective





Pamela Desourdie Conseillère syndicale CSN-Construction

Nous savons tous que 2020 a été une année particulière. Une année qui a entraîné et qui entraîne toujours son lot d'incertitudes. Depuis quelques années, l'industrie de la construction était sur une bonne lancée. avec ses 177 millions d'heures travaillées en 2019; ce chiffre était historique, car il dépassait l'année record de 2012. Nous pouvons donc affirmer que 2019 est une année mémorable pour l'industrie. Cependant, bien que le secteur de la construction se porte bien, il traverse une période similaire aux autres secteurs en ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre. Les chantiers sont nombreux, mais la main-d'œuvre se fait de plus en plus rare. Est-ce que la pandémie actuelle et l'arrêt des chantiers que nous avons subi durant plusieurs semaines au début de la crise sanitaire auront des répercussions à court et à moyen terme? Pouvons-nous espérer prévoir autant de chantiers et une industrie en santé pour la prochaine année?

Une chose demeure certaine : depuis le printemps dernier, le gouvernement mise plus que jamais sur l'industrie de la construction pour relancer l'économie québécoise en investissant dans les projets d'infrastructure. C'est d'ailleurs afin d'accélérer certains de ces projets qu'il a déposé le projet de loi 66 en octobre dernier. Nous saluons son engagement à déployer de tels projets d'infrastructure afin de soutenir la relance, mais une question se pose : quelle sera leur nature et dans quels secteurs économiques le gouvernement envisage-t-il d'investir? Selon le projet de loi 66 et

le *Plan québécois d'infrastructures* (PQI), ce sont, entre autres, le transport en commun, les maisons des aîné-es et les écoles primaires qui seraient visés par le gouvernement.

Le PQI prévoit des investissements de l'ordre de 130 milliards de dollars majoritairement dans les secteurs institutionnels, soit 26,8 milliards d'investissements sur une période de dix ans qui sont prévus pour le réseau routier ainsi que dans le secteur génie civil et voirie. Rappelonsnous qu'au printemps dernier, le gouvernement avait certaines inquiétudes concernant la rareté de la main-d'œuvre.

À cet effet, il doit absolument planifier ses projets d'infrastructure en considérant la disponibilité des bassins régionaux de maind'œuvre tout en évitant un certain « fly in, fly out » démesuré des travailleuses et des travailleurs des centres urbains au détriment des travailleurs régionaux.

Sachant qu'il y a une vague de nouveaux et de nouvelles travailleurs et travailleuses dans l'industrie provenant de différents secteurs d'activité, il ne faudra surtout pas négliger la formation de la main-d'œuvre qualifiée.

Avec l'annonce du projet de loi 66, nous ne croyons pas que le rythme dans l'industrie de la construction diminuera. Nous avions déjà remarqué une reprise soutenue des activités quelques mois après la première vague de la pandémie et la fermeture des chantiers de construction. Si nous regardons la hausse de la valeur des permis de bâtir dans les différents secteurs, nous pouvons prédire que l'industrie de la construction n'est pas près de ralentir.

Outre le projet de loi 66 annoncé par le gouvernement Legault, plusieurs gros chantiers ont déjà débuté ou démarreront prochainement. Voici une courte liste des chantiers amorcés et des chantiers prévus pour 2020-2021:

- Nouveau complexe hospitalier Enfant-Jésus (Québec):
- Réseau express métropolitain (Montréal);Complexe hydro-électrique «La Romaine»
- (Côte-Nord);Développement commercial Royalmount (Montréal);
- Réaménagement de la route 185 en autoroute, phase 3 (Saint-Antonin – Saint-Louis-du-Ha! Ha!);
- Construction d'une ligne électrique, Hydro-Québec (Micoua-Saguenay);
- Déconstruction de l'ancien pont Champlain, PJCCI (Montréal);
- Promenade Samuel-De Champlain, phase 3, CCNQ (Québec);
- Centre de transport Bellechasse, STM (Montréal);
- Construction d'un développement mixte « AGORA » (Gatineau);
- Construction d'une centrale hydro-électrique au fil de l'eau, Innergex énergie renouvelable (rivière Inukjuak);
- Usine de transformation de la volaille, Exceldor (Sainte-Hyacinthe);
- Élargissement de l'autoroute Henri-IV (route 573), phase II (Québec);
- Usine de production de magnésium, phase 2, Alliance Magnésium (Danville);
 Projet multi-usage Quartier des lumières, Groupe
- Mach (Montréal);
- Développement industriel, commercial, résidentiel «Cité 3000 » (Contrecœur).

Comme nous l'avons toujours fait, nous resterons attentifs aux différents développements concernant la relance économique et à leur impact sur l'industrie de la construction.











En haut: Daniel
Charlebois (au
centre), Daniel Côté,
Ci-contre: Hénéri
Cyr, Francis Lapierre
(à gauche) et Érik
Lepage

Les mots des directeurs

Daniel Charlebois

Directeur provincial des manœuvres et manœuvres spécialisés

Tout d'abord, je désire souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membres. Environ 400 manœuvres et manœuvres spécialisés ont rejoint la CSN-Construction lors du dernier maraudage.

Lors de la prochaine négociation, je serai présent à la table particulière des manœuvres et des manœuvres spécialisés afin de porter les enjeux qui nous touchent. Entre autres, je vais défendre les droits et les spécialités des manœuvres spécialisés face aux apprentis de métiers. Rappelons-nous que les occupations représentent plus de 42 % des heures travaillées dans le génie civil et voirie. Le travail des manœuvres me tient à cœur, et c'est pourquoi je n'arrêterai jamais de défendre ce métier. Il est temps que les manœuvres et les manœuvres spécialisés soient reconnus à leur juste valeur. Soyez assurés que nous vous ferons des rapports d'étape de négociation durant le processus. Daniel.Charlebois@csn.qc.ca

Daniel Côté

Directeur provincial des opérateurs d'équipement lourd et des opérateurs de pelle

Bienvenue à tous les nouveaux membres qui viennent tout juste de joindre la CSN-Construction. Avec plus de 300 nouveaux membres, nous venons tout juste de marquer la plus forte hausse dans le secteur génie civil et voirie. Il ne faut pas oublier que les opérateurs et opératrices d'équipements lourds et de pelles représentent environ 30 % des heures travaillées dans le secteur génie civil et voirie.

Lors de notre prochaine négociation, nous visons à resserrer l'application de nos conventions collectives. Lorsque nous aurons complété les consultations, nous travaillerons les revendications à être négociées à notre table particulière.

Voilà pourquoi je vous invite à me contacter par courriel afin de me faire part de vos points de vue. Nous allons également planifier des conférences de suivis de la négociation en visioconférence.

Daniel.Cote@csn.qc.ca

Erik Lepage Directeur de l'association des arpenteurs

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à la soixantaine d'arpenteurs et d'arpenteuses qui ont choisi de rejoindre les rangs de la CSN-Construction lors du maraudage. Nous restons toujours l'organisation la plus représentative pour les arpenteurs.

Dans le cadre de la prochaine négociation, nous allons poursuivre notre travail qui vise à nous faire reconnaître à titre de métier exclusif ou d'occupation exclusive.

La définition des arpenteurs est désuète et elle ne répond plus à la réalité sur les chantiers. Il n'est pas concevable que des travailleurs et des travailleuses non formées en arpentage puissent faire notre métier sur les chantiers. C'est une question d'efficacité, de santé et de sécurité et de productivité. À l'image des boutefeux, nous tenons à ce que notre formation soit reconnue à sa juste valeur. Restez à l'affut des mises à jour que nous allons diffuser tout au long de la négociation.

Erik.Lepage@csn.qc.ca

Francis Lapierre

Directeur provincial des charpentiers-menuisiers

À vous qui venez à peine de vous joindre à notre fédération, je vous salue cordialement. Vous êtes plus de 536 à avoir choisi la CSN-Construction et je vais porter vos revendications à la table de négociation sectorielle.

Parmi les enjeux que je vais placer, il y a l'augmentation du taux horaire dans le secteur résidentiel. La différence de 3,95 \$* l'heure qui existe entre le secteur résidentiel et celui du génie civil et commercial doit disparaître. Malgré le fait que nous ayons la même formation, les charpentiers-menuisiers du secteur résidentiel touchent environ 150 \$ de moins par semaine. À tâche égale, salaire égal. Cette revendication a d'ailleurs été votée lors de notre congrès en février 2020. Soyez également assurés que nous allons porter la revendication visant à bonifier notre régime de retraite qui ne l'a pas été depuis une bonne dizaine d'années ainsi que d'assurer la pérennité du régime Médic-Construction.

Aussi, nous allons faire un suivi d'information périodique auprès des travailleurs et des travailleuses durant les négociations.

Francis.Lapierre@csn.qc.ca

*Le taux horaire varie de 36,91 \$ à 40,86 \$ l'heure d'un secteur

Hénéri Cyr

Directeur provincial des Îles-de-la-Madeleine

Comparativement aux autres directions, mon poste de directeur régional est particulier et il est directement lié au fait que nous vivons et travaillons très loin des grands centres du Québec. La CSN-Construction a donc opté pour un directeur représentant tous les métiers et toutes les occupations sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

En tout, nous sommes plus de 200 membres actifs aux Îles-de-la-Madeleine et dans le cadre du dernier maraudage, près de 30 nouveaux membres ont adhéré à notre syndicat régional. Je leur souhaite une chaleureuse bienvenue et, peu importe la question ou le sujet, je les invite à me contacter via mon cellulaire à ce numéro, 418 208-5769.

Heneri.Cyr@csn.qc.ca

Propos recueillis par Martin Petit, conseiller

syndical, Communications CSN

8 / LE BÂTISSEUR / 9

Les conflits de compétence en 2020

En 2020, la CSN-Construction a participé à sept cas de conflits de compétence dans les secteurs industriel et du génie civil et voirie (GCV).



Jean-Luc Deveaux Vice-président Génie civil et voirie



Etienne PoitrasConseiller syndical

Dans le secteur industriel, un conflit de compétence oppose le local 271 du métier de chaudronnier à celui du métier de ferblantier. Ce conflit traite de l'exclusivité pour l'installation d'une machine de type Sorgato à l'usine Kruger en Estrie. La CSN-Construction soutient que la Sorgato est une machinerie de bâtiment et que, par conséquent, l'installation de cette machinerie est de la compétence exclusive du métier de ferblantier. Ce conflit est actuellement analysé par le Tribunal administratif du travail (TAT).

Dans le secteur du GCV, il y a eu six conflits de compétence impliquant les manœuvres spécialisés, les cheminots et les métiers de ferrailleur, de charpentier-menuisier, d'opérateur d'équipement lourd, de mécanicien de chantier et de monteur-assembleur.

Les ferrailleurs du local 711 ont revendiqué, au TAT, l'exclusivité de la manutention et de la pause des goujons et des tirants pour les dalles en béton à l'échangeur Turcot, et ce, pour des travaux qui étaient exécutés par l'entreprise Demix. Les manœuvres avaient gagné ce dossier en juin 2017 devant le Comité des conflits de compétence du GCV. Finalement, le local 711 a retiré sa demande au TAT à la satisfaction de la CSN-Construction qui défendait les manœuvres dans ce dossier.

Les opérateurs d'équipement lourd du local 791 ont revendiqué, auprès du Comité de résolution des conflits de compétence du GCV, l'exclusivité de la



conduite de la machinerie ferroviaire de l'entreprise Narrow Passage Rail, sur le chantier du CP en Estrie, pour l'installation des traverses et des rails de chemin de fer. Le local 791 a retiré sa demande d'exclusivité à la satisfaction de la CSN-Construction qui défendait les manœuvres cheminots.

La CSN-Construction a présenté deux cas de conflits de compétence au Comité de résolution des conflits de compétence du GCV. Les deux demandes visaient à faire respecter l'exclusivité du métier de charpentier-menuisier au chantier du Réseau express métropolitain (REM) par les employeurs NouvLR et Armature Bois-Francs inc. (ABF), qui avaient confié au métier de ferrailleur les travaux de manutention et d'installation de cages d'acier préfabriquées pour la construction de pieux caissons. L'entreprise NouvLR a donné raison à la CSN-Construction en confiant les travaux en litige au métier de charpentier-menuisier. Le local 711 et ABF ont contesté l'autre cas présenté par la CSN-Construction

en prétendant que le métier de ferrailleur possède l'exclusivité pour les travaux en litige. Finalement, le Comité de résolutions des conflits de compétence du GCV, par décision unanime, a encore donné raison à la CSN-Construction en statuant que les travaux en litige relevaient de la compétence exclusive du métier de charpentier-menuisier.

La CSN-Construction mène aussi de front deux autres dossiers de conflit de compétence pour défendre le droit des cheminots à exécuter les travaux de pose de rails sur les chantiers du REM et du garage Côte-Vertu de la STM à Montréal.

Toujours sur le chantier du REM, le local 2182 des mécaniciens de chantier revendique l'exclusivité de la pose des rails en arguant que le REM est une machinerie comme un convoyeur de bagages. Le local 711 des monteurs-assembleurs revendique lui aussi l'exclusivité des travaux en litige et assimile le REM à un métro. La CSN-Construction, quant à elle, revendique l'exclusivité de la pose de rails aux cheminots. Elle soutient que le métier de cheminot est un métier plus que centenaire qui possède l'expertise pour réaliser les travaux en litige. Ce dossier est actuellement entendu devant le TAT.

Sur le chantier du garage Côte-Vertu de la STM, le local 711 des monteurs-assembleurs et la CCQ revendiquent l'exclusivité de la pose de rails pour le métier de monteur-assembleur en disant qu'il s'agit d'un métro. Or, la CSN-Construction, qui défend les cheminots, soutient que le travail des monteurs-assembleurs entourant les métros ne comprend pas la pose de rails puisque les rails ne sont pas une partie intégrante de la charpente d'un métro. Ce dossier est actuellement en audition devant le TAT et la Cour supérieure.

La CSN-Construction s'est beaucoup impliquée dans les dossiers de conflit de compétence mentionnés plus hauts et poursuivra son travail de défense et de respect des conventions collectives des travailleuses et des travailleurs de l'industrie de la construction.



Profitez de rabais exclusifs



18 % de rabais en assurance auto



10 % de rabais en assurance habitation



Demandez une soumission 1866 777-2886 ssq.ca/groupes Fiers et compétents

Nouvelle offre de formation



Emmanuelle-Cynthia Foisy
Secrétaire-trésorière
Responsable de la condition féminine

En mars dernier, lors de la première vague de la pandémie de COVID-19, toutes les activités de formation et de perfectionnement ont dû être annulées. De ce fait, vous avez été plusieurs à ne pas pouvoir bénéficier de perfectionnement afin de continuer à enrichir vos connaissances, développer vos compétences et devenir des candidates et candidats convoités auprès des employeurs.

C'est pourquoi, le 18 août dernier, la Commission de la construction du Québec (CCQ), en partenariat avec les associations syndicales et patronales, a effectué le lancement de la nouvelle offre de formation axée sur la pratique. Cette année, 15 nouvelles activités de perfectionnement viennent bonifier l'offre, dont les formations suivantes: introduction à l'installation de systèmes d'éclairage DEL pour les électriciens, opération d'une mini pelle pour les opérateurs de pelles mécaniques et raclage d'asphalte III pour les titres occupationnels. Ce sont plus de 500 formations qui sont offertes gratuitement, et ce, à toutes les travailleuses et les travailleurs de la construction.



Pour y être admissible, vous devez détenir un certificat de compétence valide dispensé par la CCQ, satisfaire à l'exigence du cours choisi et répondre à l'une des conditions suivantes:

- Avoir accumulé un minimum de 400 heures travaillées et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation au cours des 24 derniers mois;
- Avoir accumulé au moins 8000 heures travaillées et déclarées à la CCQ dans son métier ou occupation, dont une heure au cours des cinq dernières années. Les travailleuses et travailleurs non diplômés, de

même que les manœuvres entrés par bassin dans l'industrie, doivent obligatoirement suivre un programme de formation relatif au métier afin de maintenir leur carte de compétence. S'ils ne se soumettent pas à cette exigence, ils risquent de perdre leur carte et de devoir payer 100 \$ pour pouvoir l'acquérir à nouveau.

Toutes les informations se trouvent sur le site http://www.fiersetcompetents.com/Pour plus de détails, vous pouvez aussi appeler le 1888 902-2222.

Continuer à se perfectionner, c'est l'avenir!



10 / LE BÂTISSEUR





FORMA TIONS GRATUITES

Inscrivez-vous à une activité de perfectionnement et devenez un candidat convoité!